

RAPPORT

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
**DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
POUR LES COMMUNES D'AURIBEAU-S/SIAGNE
ET DE LA ROQUETTE-S/SIAGNE**



SOMMAIRE

I - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
1 - Présentation du territoire desservi	4
2 - Mode de gestion du service	4
3 - Estimation de la population desservie	4
4 - Nombre d'abonnés	4
5 - Volumes facturés	5
6 - Autorisations de déversements d'effluents industriels	5
7 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	5
II - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	6
1 - Modalités de tarification	6
2 - Facture d'assainissement type	7
III - INDICATEURS DE PERFORMANCE	8
1 - Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif	8
2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	8
3 - Conformité de la collecte des effluents	10
4 - Points noirs du réseau de collecte	11
5 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	11
6 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	12
7 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	12
8 - Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	13
9 - Taux de réclamations	13
IV - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	14
1 - Montants financiers	14
V - ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	14
1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	14
VI - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	15



I - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1 - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service public d'assainissement collectif est géré au niveau intercommunal. Il fait partie de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, à l'intérieur de la Direction Aménagement du territoire et cadre de vie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Le service gère l'assainissement collectif sur 4 communes de l'intercommunalité :

- Grasse
- Pégomas
- Auribeau-sur-Siagne
- La Roquette-sur-Siagne

Il gère plusieurs compétences sur l'ensemble du territoire intercommunal :

- La collecte,
- Le transport,
- Le traitement seulement sur la commune de Grasse.

Compétence Assainissement Collectif pour les communes d'Auribeau-sur-Siagne et de La Roquette-sur-Siagne

2 - MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité par la société SUEZ depuis le 1^{er} janvier 2007, par délégation de service public. Ce contrat, d'une durée de 20 ans, se termine le 31 décembre 2027. Il compte 6 avenants.

3 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le service public d'assainissement collectif compte 8 245 habitants au 31/12/2020.

4 - NOMBRE D'ABONNÉS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 386 abonnés au 31/12/2020.



La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 70,75 (abonnés/km) au 31/12/2020.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,44 habitants/abonné au 31/12/2020.

5 - VOLUMES FACTURÉS

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³
Total des volumes facturés aux abonnés	489 011

6 - AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (Indicateur D.202.0 Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2020.

7 - LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de 47,86 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (130,34 km au 31/12/2019).



II - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

1 - MODALITÉS DE TARIFICATION

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Tarifs	Au 01/01/2021
Part de la collectivité	
Part fixe (€ HT/an)	
Abonnement ⁽¹⁾	9,16 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)	
Prix au m ³	0,2211 €/m ³
Part du délégataire	
Part fixe (€ HT/an)	
Abonnement ⁽¹⁾	30,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)	
Prix au m ³	0,4987 €/m ³
Taxes et redevances	
Taxes	
Taux de TVA ⁽¹⁾	10 %
Redevances	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³

2 - FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (Indicateur D204.0 Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour la consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €
Part de la collectivité	
Part fixe annuelle	9,16
Part proportionnelle	32,40
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	41,56
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)	
Part fixe annuelle	16,12
Part proportionnelle	8,88
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	25,00
Taxes et redevances	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00
TVA	8,46
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	26,46
Total	93,01
Prix TTC au m³	0,78



III - INDICATEURS DE PERFORMANCE

1 - TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (Indicateur P201.1 Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2020, la donnée du taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est inconnue.



2 - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (Indicateur P202.2 Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices

précédents. L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales. La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Analyses	Nombre de points	Valeur	Points
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾		0

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾		0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point		0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	28

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 28 pour l'exercice 2020.

3 - CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (Indicateur P203.3 Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de 0,0 pour 1000 habitants.

4 - POINTS NOIRS DU RÉSEAU DE COLLECTE (Indicateur P252.2 Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement)

et indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public dans les parties privées des usagers.

Pour l'exercice 2020, le nombre de points noirs est de 14,6 par 100 km de réseau.

5 - TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE (Indicateur P253.2 Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020
Linéaire renouvelé en km	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}}$$

Pour l'exercice 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0%.

6 - INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL (Indicateur P255.3 Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Valeur 2020
+ 20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui
+ 10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui
+ 20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui
+ 30	Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+ 10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui
+ 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 110 pour l'année 2020.

7 - DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ (Indicateur P256.2 Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020
Encours de la dette en €	348 138,91
Épargne brute annuelle en €	724 861,95
Durée d'extinction de la dette en années	0.5

8 - TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (Indicateur P154.0 Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours} \times 100}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}}$$

	Exercice 2020
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2020	0

9 - TAUX DE RÉCLAMATIONS (Indicateur P258.1 Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 169

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre d'abonnés total du service}}$$

Pour l'exercice 2020, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés.

IV - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1 - MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	989 217,62 €

V - ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1 - ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (Indicateur P207.0 Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service n'a pas reçu de demandes d'abandon de créance.

VI - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2020
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	8 245
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	0.78
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Donnée inconnue
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	28
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0.0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	14.6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0.5
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0.00%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0.00





SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU PAYS DE GRASSE :



04 97 05 49 12

Lundi au jeudi : 8h00-12h00 et 13h00-16h30
Vendredi : 8h00-12h00 et 13h00-16h00



spanc@paysdegrasse.fr

**Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse**

57 avenue Pierre Séward
06130 Grasse
contact@paysdegrasse.fr
www.paysdegrasse.fr



**Pays
de
Grasse**
communauté
d'agglomération